



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emploi et solidarité : personnel

Question écrite n° 30381

Texte de la question

Mme Paulette Guinchard-Kunstler attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des employés des cellules RMI. En effet, la mise en place du RMI a généré la création de nombreux emplois d'agents contractuels à temps plein ou partiel. Dans ce cadre, il a été fait appel à des chargés de mission dans de nombreux départements notamment à la direction départementale des affaires sanitaires et sociales. Etant donné la précarité de leur emploi et la difficulté pour ces personnels de mettre en place des projets professionnels et personnels, ne pourrait-on pas redéfinir la situation de ces chargés de mission qui favorisent le développement d'activités d'insertion sociale et professionnelle. Leur contrat serait ainsi renouvelé pour trois ans et leur emploi pérennisé, avec aménagement du poste de travail s'ils sont handicapés. Elle souhaiterait connaître son sentiment sur cette question.

Données clés

Auteur : [Mme Paulette Guinchard](#)

Circonscription : Doubs (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30381

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 1999, page 3057

Question retirée le : 30 avril 2001 (Fin de mandat)